

Décision

Générale

colonial

Décision n° 72-1090/SG/AI portant autorisation administrative d'exercer le commerce des boissons

n° 72-1090/SG/AI

Ministère
MINISTERE DES AFFAIRES INTERIEURES

Date de publication
12 juillet 1972

Numéro JO
n° 14 du 25/07/1972

Date du numéro
25 juillet 1972

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1

— Est rapportée la décision n° 71-692/SG/AI du 4 mai 1971 autorisant Mme Siïlas Alemayehou Guebre Egziabher à exercer le commerce des boissons, licence de 5° classe, quartier 1, avenue 1, à Djibouti.

Art. 2

— Une nouvelle autorisation administrative d'exercer le commerce des boissons est accordée à Mme Silas Alemayehou Guebre Egziabher pour exploiter une licence de 3° classe au bar-restaurant « Le Mondial », sis quartier 2, boulevard 22, maison n° 3, à Djibouti.